



---

CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

## Maladie de la langue bleue

### Canton de Neuchâtel en zone de surveillance

Le Département de l'économie communique :

L'avancée de la maladie de la langue bleue en Allemagne et en France voisine conduit à une extension à l'ensemble du territoire suisse de la zone de surveillance. Concrétisant la décision de l'Office vétérinaire fédéral, le vétérinaire cantonal neuchâtelois a décrété que l'ensemble du canton sera en zone de surveillance dès mercredi 10 octobre 2007. Il appelle à une vigilance accrue et rappelle que tous les cas suspects doivent être annoncés à un vétérinaire. Transmise par un moucheron aux ruminants domestiques et sauvages, la langue bleue est inoffensive pour l'homme.

Dans le canton, la surveillance en place depuis quelques mois est encore renforcée: cinq exploitations sentinelles de bovins sont contrôlées régulièrement, la présence des moucherons vecteurs de la maladie est également vérifiée, les animaux importés subissent des contrôles sanguins.

Comme toute la Suisse est placée simultanément en zone de surveillance, les déplacements d'animaux restent possibles sans contrainte particulière et les documents d'accompagnement habituels peuvent être utilisés. Les marchés et expositions de bétail sont également maintenus.

#### Maladie virale

Maladie virale touchant les ruminants, la langue bleue est transmise par un petit moucheron du genre des Culicoïdes. Le virus qui sévit actuellement au Nord de l'Europe provoque des symptômes chez les bovins comme chez les moutons et les chèvres. Les symptômes clés sont l'hypersalivation, les boîteries et des lésions de la région buccale et des onglons.

Toutes les informations sur la langue bleue sur [www.bluetongue.ch](http://www.bluetongue.ch).

#### Pour de plus amples renseignements :

**Pierre-François Gobat, vétérinaire cantonal, chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 889 68 30/60.**

Neuchâtel, le 9 octobre 2007